

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

La Commission Permanente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants,

VU le Code de l'éducation,

VU la délibération du Conseil régional des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors de la séance du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 20 690 000 euros pour permettre la mise en oeuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE", selon détail joint en annexe 1

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs